



## Resiliation bail cas particulier

Par **olivia49450**, le **21/09/2011** à **10:38**

Bonjour,

je souhaiterais avoir un petit renseignement:

Avec mon mari, nous avons entamé une procédure de divorce, nous avons pris chacun un appartement dans une société locative sociale(nievre habitat) et finalement nous nous sommes remis ensemble. Le problème c'est que là il a été muté, j'ai dû démissionner pour suivre mon conjoint et nous avons donné un préavis d'un mois pour chacun de nos appartements. Or, la société locative a bien pris en compte son préavis mais pas le mien, mon mari n'était pas titulaire du bail, celui-ci a été refusé. Le divorce n'ayant pas été prononcé et étant mariés, je pense que le préavis d'un mois cause mutation conjoint doit être également accepté concernant mon appartement, j'aurais voulu savoir si je suis dans mes droits ou non et si c'est le cas quelles sont les démarches à faire. En vous remerciant d'avance

Par **mimi493**, le **21/09/2011** à **12:26**

Pour avoir ce logement, vous avez dû attester avoir rompu la vie commune donc vous ne pouvez pas arguer de la même vie commune pour avoir droit au préavis réduit en raison de la mutation de votre conjoint (ce n'est possible que si vous étiez co-titulaire du bail avec lui)